



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38  
sudceidf@orange.fr  
www.sudbpce.com



Union  
syndicale  
**Solidaires**

## NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)

# Un semblant de vernis social

*La situation sociale de l'entreprise se détériore inexorablement depuis 2013 : suppressions de postes au siège, baisse drastique des effectifs commerciaux, incivilités en hausse, départs de collègues qualifiés et compétents Cofi, Pros et gestion privée notamment, recrutements souvent inopérants, épuisement professionnel et absentéisme atteignant des niveaux inquiétants. Mais, car tout n'est pas noir : les résultats commerciaux sont excellents et donnent l'occasion à M. Lebrun de monter les marches de nombreux podiums. C'est dans ce contexte que se déroule la Négociation Annuelle Obligatoire. A ce jour, les propositions du directoire, doux euphémisme, ne sont pas à la hauteur des enjeux sociaux d'une entreprise au bord de la crise de nerfs.*

Dans ce RDV incontournable de la vie de l'entreprise que sont les négociations annuelles obligatoires (NAO), **Sud** revendique, entre autres, **des augmentations générales de salaires quand BPCE ne propose qu'une prime de 350 € pour les salaires inférieurs à 35 000€.**

→ **Sud** revendique aussi **une prime exceptionnelle de 1 000€ compte tenu des excellents résultats commerciaux.**

→ **Sud** demande **l'aménagement de l'accord sur les classifications** et le versement d'augmentations de salaires de 200 € mensuels pour tout changement d'emploi sans changement de classification.

→ **Sud** revendique **l'embauche de 150 commerciaux dans le réseau**, la création d'un volant de roulants commerciaux, **l'arrêt des départs non remplacés au siège.** Les 32H sur 4 jours afin de travailler moins pour travailler tous et mieux. La suppression de la condition d'ancienneté pour être éligible au rapprochement domicile travail.

→ **Sud** demande **l'ouverture de négociations** sur le travail à distance. Ainsi que sur le **compte épargne temps afin d'éviter la perte de jours de congés** (738 j en 2017 pour plus de 200 collègues) **et de mettre l'ensemble des salariés sur un même pied d'égalité.** En effet, certains à partir de l'ex-CM8 peuvent reporter 6 jours sur le régime IPRICAS alors que les autres, cadres et non cadres, n'ont d'autre choix que de les perdre.

A cela, **le membre du directoire en charge du Pôle Ressources répond** - attention c'est du lourd :

→ Versement du 13<sup>e</sup> mois en 2 fois. Et pourquoi pas en 12 fois ? Sur un malentendu, on aurait l'impression d'avoir été augmentés.

→ Des discussions sur les modalités de remboursement des indemnités km des métiers nomades.

→ Internalisation de certaines activités externalisées depuis 2010.

→ Ouverture de négociations sur le travail à distance.

→ Et, afin sans doute de nous aider à ne pas perdre de jours de congés, le DRHS prévoit une négociation sur le don de jours de congés au-delà de la loi. Pas sûr que ça suffise pour autant.

→ Enveloppe financière afin d'éviter la fuite des salariés exerçant des métiers dits en tension à la CEIDF.



**Ce saupoudrage parcimonieux ne suffira pas. Le directoire doit renoncer à mettre en réserve la totalité des 135 M€ de résultat net 2016 restants après rémunération des parts sociales. Il doit, à notre sens, consacrer une partie de cette somme à la rémunération des salariés de l'entreprise. En versant à tous une prime de 1 000 € en reconnaissance des efforts fournis dans une période ô combien compliquée.**